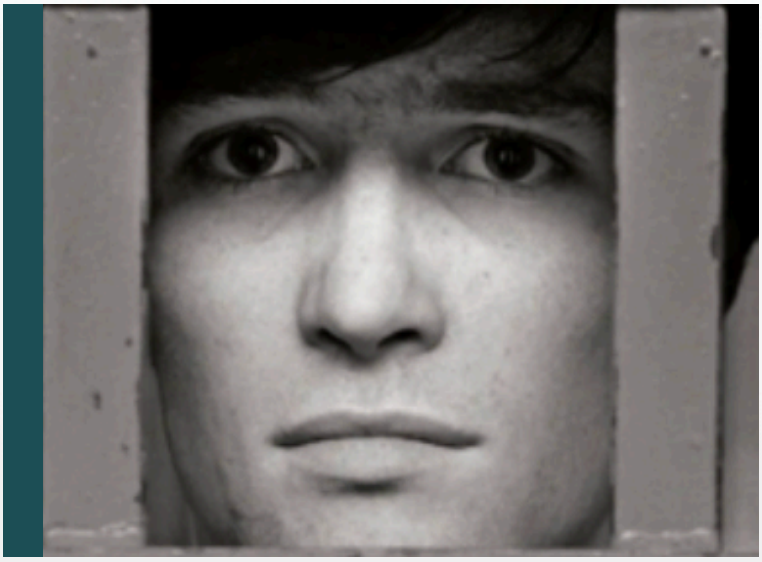
DE L'EMPLOI DE LA FORCE POUR L'ACCÈS AUX DROITS POLITIQUES

EDITO



Première de couverture - Les Justes - Camus

L'emploi de la force pour l'accès aux droits politiques est-il légitime ? Est-il stratégiquement efficace ? Si le pacifisme n'est en fait que l'incapacité de recourir à la force, alors il n'est pas un positionnement moral, mais un simple constat d'impuissance. L'oppression ne traitera pas de la même manière un mouvement non violent par choix et un mouvement non violent par incapacité.

La lutte pour l'indépendance de Gandhi fut sans doute d'autant plus efficace qu'elle existait à côté d'une alternative violente crédible et menaçante, portée par des figures socialistes révolutionnaires comme Bhagat Singh.

Cette violence révolutionnaire, même minoritaire, a modifié le calcul du pouvoir colonial britannique, car les droits sont rarement accordés à la faveur d'une conversion morale ; ils le sont lorsque le statu quo devient trop dangereux. Paris aurait-elle rendu l'Algérie aux Algériens sans la résistance armée ?

L'engagement a un coût, celui de la confrontation, sans laquelle on ne peut guère changer l'ordre des choses. Envisager l'usage de la force oblige à un questionnement permanent sur la légitimité et l'efficacité de nos actions. Si la réflexion éthique conduit à l'inaction, elle n'est plus prudence mais lâcheté. Et si seuls ceux qui ne craignaient pas de mal faire agissaient, le monde n'irait pas mieux.

Il faudrait donc composer à la fois avec Hoederer (Les Mains sales, Sartre), « *la pureté, c'est une idée de fakir et de moine. Vous autres, les intellectuels, les anarchistes bourgeois, vous en tirez prétexte pour ne rien faire* » et avec Kaliayev (Les Justes, Camus), qui refuse de jeter une bombe dans la calèche du grand-duc lorsqu'il le voit accompagné de ses enfants : « *je n'irai pas ajouter à l'injustice vivante pour une justice morte. Et si, un jour, moi vivant, la révolution devait se séparer de l'honneur, je m'en détournerais* . »

Nous croyons que l'utilisation de la force pour l'accès aux droits politiques légitimes n'est pas un moyen parmi d'autres, mais le dernier recours, lorsque tous les autres leviers d'action se sont révélés insuffisants.

Tendre l'autre joue face à un régime qui n'accorde aucune valeur à la vie de ses opposants serait imaginable dans un ordre mondial où règnerait une justice effective, et où la communauté internationale agirait au-delà des déclarations diplomatiques de circonstance.

Or le siège de Sarajevo, le génocide au Rwanda, la répression sanglante et démesurée ces jours-mêmes en Iran, etc., montrent que les civils ne peuvent généralement pas compter sur ce miracle. Quand un régime refuse le dialogue national, quand les acteurs extérieurs restent immobiles ou n'interviennent que selon leurs propres considérations géopolitiques, une opposition démocratique réprimée n'a d'autre choix que de s'imposer dans le rapport de force.

Nous croyons que le recours à la force pour l'accès aux droits politiques et humains est légitime si et seulement si toutes les conditions suivantes sont réunies :

1. **Ultime recours :** tout le reste a été tenté, rien ne permet au peuple de participer équitablement au processus décisionnel qui l'impacte et de garantir le respect de ses droits légitimes. La réponse du régime se résume à l'intransigeance, au refus du dialogue.

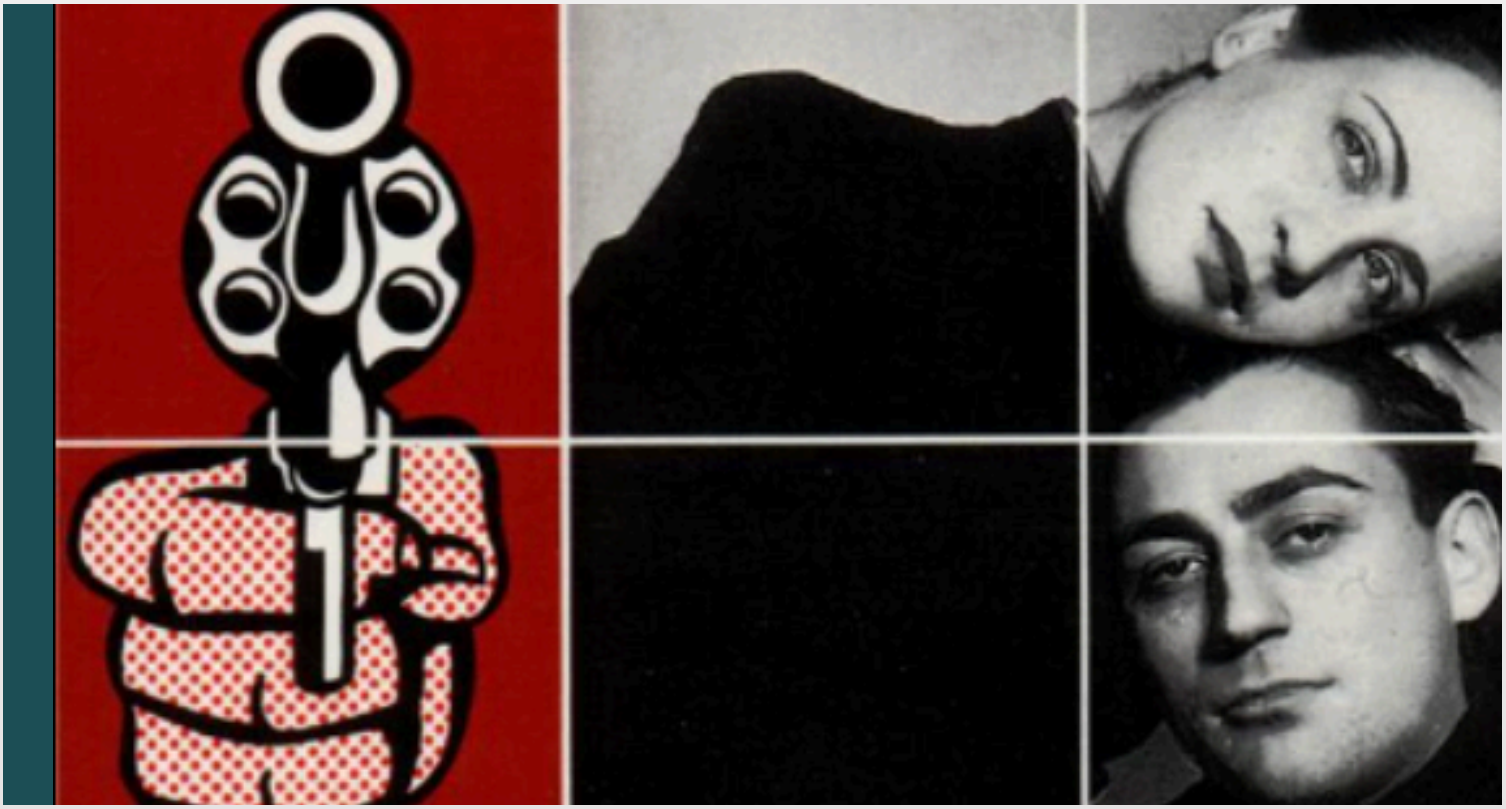
DE L'EMPLOI DE LA FORCE POUR L'ACCÈS AUX DROITS POLITIQUES

EDITO

2. **Juste cause :** la violence ne vise pas à faire prévaloir une opinion politique ou religieuse particulière, mais à permettre le respect des droits de l'Homme et la participation libre, indiscriminée et vérifiable de tous aux décisions qui les concernent.
3. **Proportionnalité :** le recours à la force est proportionnel au résultat que l'on veut obtenir, en soupesant rigoureusement les conséquences. Revenons à Kaliayev : aucune fin juste ne peut naître de moyens injustes. Rien ne justifiera jamais le terrorisme, entendu comme l'utilisation de la violence contre des civils pour faire pression sur un gouvernement ou une population.
4. **Espérance de succès :** le recours à la violence pour l'accès aux droits politiques légitimes ne doit pas naître de l'esprit de vengeance ni d'un baroud d'honneur. Les conséquences sont trop graves, pour les femmes et hommes affectés, parfois dans leur chair, quels que soient leurs camps. Le timing, la planification et la réelle possibilité de succès, associées à un emploi proportionné de la violence, sont essentiels à sa légitimité.

Le strict respect de ces conditions est d'abord une question éthique, mais il répond aussi à une exigence stratégique.

Chaque mesure de rétorsion du régime en place doit lui coûter cher politiquement, sur le plan international. L'usage non légitime et disproportionné de la violence par un mouvement civique, hors du cadre défini ci-dessus, risque d'isoler celui-ci d'une base populaire large et d'offrir aux forces répressives une licence pour répondre par une violence encore plus décomplexée. Son succès, au contraire, dépend de sa capacité à rassembler le plus largement possible, parmi ses concitoyens et au-delà des frontières. Il doit rendre incontestable la légitimité de sa lutte et des moyens qu'il emploie.



Première de couverture - Les Mains Sales - Jean-Paul Sartre